

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 17 février, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 février 2026

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 16 - votants 17

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M FIORONI Stéphane - M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : M. DERAMBURE Reynald à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Finances - Budget Primitif 2026 – BUDGET PICO CENTRALE

N°20260217-11

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente ?

CONSIDERANT que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire M 4 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 9 février 2026 ;

VU l'avis du bureau municipal du 3 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 du budget de la Pico Centrale en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation et à la comptabilité ;
- **DIT** que le Budget Primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Investissement			
Dépenses		5 000.00	
	23 – Immobilisations en cours	5 000.00	Réel
Recettes		5.000.00	
	16- Emprunt	5 000.00	Réel

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 19 février 2026,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 FEV. 2026
Publié le : 23 FEV. 2026

